

MICHEL SAPIN MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 8 décembre 2016 N° 004

Tracfin présente son rapport annuel

Tendances et analyse des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en 2015

Le rapport "Tendances et analyse des risques de blanchiment et de financement du terrorisme en 2015" présente une synthèse des informations traitées par le Service en 2015 et des travaux menés par sa cellule d'analyse stratégique. Il identifie les sujets émergents en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Ce rapport met ainsi en évidence :

- La persistance des schémas traditionnels de blanchiment des flux financiers illicites (fausse facturation ; travail dissimulé ; transport physique d'espèces ; réseaux d'évasion de fonds bancaires ; investissements immobiliers) ;
- L'accroissement des nouveaux risques issus de la révolution numérique dans les services financiers (prestataires de services de paiement, plateformes de financement participatif, services de paiement par téléphone mobile ou utilisation des monnaies virtuelles);
- La mobilisation accrue des professionnels en matière de lutte contre le financement du terrorisme.

Même si la lutte contre l'anonymat et le renforcement de la traçabilité des circuits financiers demeurent des objectifs centraux de Tracfin, l'année 2015 et le premier semestre 2016 ont constitué une période marquante pour le Service en raison du changement de dimension de la menace terroriste en France et de la priorité gouvernementale donnée à la lutte contre le terrorisme et son financement.

Ainsi, les mesures prises par le ministre de l'Economie et des Finances dans le cadre du plan d'action national contre le financement du terrorisme (18 mars et 23 novembre 2015) ont eu un impact sur l'activité du Service, notamment par la systématisation des mesures de vigilance renforcée s'imposant aux organismes financiers, le recul de l'anonymat dans l'usage de cartes prépayées, et le signalement systématique à Tracfin des dépôts et retraits d'espèces supérieurs à 10 000 euros cumulés sur un mois.





Les chiffres d'activité de Tracfin entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2016 marquent un accroissement historique : + 49 % d'informations reçues (47 033 informations au 30 septembre 2016) par rapport à la même période en 2015. Cette augmentation s'explique notamment par la forte implication des professions assujetties à la lutte contre le blanchiment. L'évolution quantitative doit néanmoins se conjuguer avec la poursuite des efforts en matière de qualité des informations transmises au Service, notamment en ce qui concerne la description et la caractérisation du soupçon.

« La lutte contre le financement du terrorisme demeure au cœur de nos priorités. L'action exemplaire de Tracfin, dont je me félicite, est une preuve de l'efficacité des mesures que nous avons mises et que nous continuerons de mettre en œuvre en la matière », a déclaré Michel SAPIN.

Pour consulter le rapport d'analyse Tracfin www.economie.gouv.fr/tracfin

Contacts presse:

Cabinet de Michel SAPIN01 53 18 41 13sec.mef-presse@cabinets.finances.gouv.frTracfin : Gaëlle LOR01 57 53 27 88gaelle.lor@finances.gouv.fr

